

AGRÈMENT CYCLISME SUR ROUTE

ANNÉE SCOLAIRE : 20.. - 20..

Réf. : Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992
 Circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017
 Circulaire du 13-6-2023 – B.O. n°26 du 29 juin 2023



École : _____ Adresse : _____

Circonscription : _____ Nom de l'IEN : _____ Nom du CPC mission EPS : _____

Période d'intervention des bénévoles agréés : _____

Aucun intervenant bénévole ne pourra prendre de groupe en charge tant que ce formulaire n'est pas renvoyé aux directrices et directeurs d'écoles signé par l'IA-DASEN qui garantit leur honorabilité (en terme de légalité et de sécurité). À défaut, leur présence est possible pour l'encadrement vie collective.

La durée de validité est d'une année scolaire, renouvelable pour cinq ans, sans avoir l'obligation d'assister à une nouvelle session de formation.

	<i>NOM et PRÉNOM des intervenants bénévoles</i> (à remplir en MAJUSCULES d'imprimerie)	<i>Date de naissance</i>	<i>Date des tests</i>	<i>Mettre une croix</i>		<i>Observations (cadre réservé au(x) CP EPS)</i>	<i>Vérification de l'honorabilité</i>
				<i>Renouvellement</i>	<i>1^{ère} demande</i>		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							

Date :
 Nom et signature du directeur ou de la
 directrice d'école

Date :
 Signature de la conseillère départementale
 EPS

Date :
 Signature de l'IA-DASEN, par délégation